

### *Création d'emploi*

Le problème qui harcèle le Canada et les Canadiens depuis le début de leur histoire ou presque, c'est le chômage. En fait, ce n'est qu'au cours des années de guerre et d'après-guerre que notre pays a connu un plein emploi relatif. Qu'entend-on par plein emploi? Je tiens à faire inscrire au compte rendu de la Chambre l'opinion exprimée par le groupe d'étude parlementaire dans son rapport intitulé «Du travail pour demain». Il traitait du plein emploi dans ce contexte, se demandant si le Canada s'engagerait à viser un objectif comme le plein emploi.

Ce groupe d'étude parlementaire qui était composé de députés ministériels et de députés de l'opposition a rappelé aux Canadiens dans son rapport qu'en 1945 on trouvait dans un Livre blanc sur le chômage la déclaration suivante:

... le Gouvernement a déclaré sans équivoque qu'il adoptait comme but principal de la politique gouvernementale celui d'un taux élevé de l'emploi et du revenu, et par conséquent d'un niveau de vie supérieur.

En 1945, le gouvernement libéral a déclaré que son principal objectif était d'atteindre le plein emploi. Depuis, nous sommes toujours en butte dans notre pays à un chômage massif et chronique. Il est très difficile de prendre au sérieux le gouvernement et ses ministres quand ils déclarent à la Chambre et ailleurs qu'ils veulent mettre sur pied des programmes permettant d'atteindre le plein emploi dans notre pays. Ce même groupe de travail sur l'emploi au Canada a déclaré dans son rapport la chose suivante:

Il est ironique que depuis 15 ans que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration est créé et qu'en dépit des programmes couronnés de succès qu'il a organisés, les problèmes de main-d'œuvre qu'il était censé résoudre existent toujours. Il y a toujours pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le taux de chômage est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était vers le milieu des années 60.

Voilà ce qu'a déclaré un groupe d'étude parlementaire à propos des efforts que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ses collaborateurs déploient pour résoudre le problème du chômage au Canada. On peut accorder foi à cette critique puisqu'elle a été faite par les amis du gouvernement aussi bien que par ses ennemis. Nous sommes toujours en butte à un chômage massif dans notre pays, en dépit des paroles creuses du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

Aujourd'hui même, des représentants du Congrès du travail du Canada se sont réunis à Ottawa. Ils ont rassemblé quelque 20 personnes qui sont victimes de la politique d'argent cher du gouvernement, laquelle à son tour exacerbe le chômage dans notre pays. Ces personnes sont menacées d'être dépossédées de leurs maisons. Après avoir payé pendant des années pour rembourser le capital et l'intérêt sur leur maison, voilà qu'on menace de la leur saisir. C'est dans ce contexte et à ce moment de notre histoire qu'il faut considérer certains de ces problèmes économiques très graves parmi lesquels le chômage est certainement pour un Canadien le problème par excellence.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a fait mention du discours du trône du 14 avril 1980. Il a rappelé les politiques du gouvernement qui devaient faire disparaître tous les maux économiques du pays. Il l'a fait en des termes très précis. Ce que le ministre oublie de mentionner, cependant, c'est que dans ce même discours du trône du 14 avril 1980, se trouve la promesse suivante:

Mon gouvernement reconnaît en particulier la nécessité de protéger les Canadiens que frappent le plus durement des taux d'intérêt inacceptables. Il

s'appliquera à aider ceux pour qui la renégociation de l'hypothèque sur leur maison constituera un fardeau trop lourd en cette période particulièrement difficile, afin de leur éviter le cauchemar d'une saisie hypothécaire.

Voilà la vaine promesse que renfermait le discours du trône. Voilà la promesse dont les membres du Congrès du travail du Canada et les citoyens menacés de perdre leur maison réclament au gouvernement la réalisation presque deux ans plus tard. Il n'y a toujours pas d'aide tangible de prévue pour les propriétaires de maisons autres que les quelque 12,500 qui répondent à des critères très précis les rendant admissible à l'aide gouvernementale.

**Une voix:** C'est une suite logique.

**M. Crosby:** Cela manque de logique, si l'on tient compte de cette promesse. De la même manière, les déclarations du ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des projets et des programmes économiques du gouvernement sont aussi vaines que les promesses d'aide aux propriétaires de maisons.

Les députés devront examiner très attentivement et à fond toutes les mesures de création d'emplois. Cependant, si elles ne font pas partie intégrante d'une stratégie industrielle globale visant le plein emploi, ces mesures seront pratiquement dénuées de tout sens et, réflexion faite, constitueront une nouvelle forme d'assistance sociale.

Qu'on me permette de préciser ceci: la situation critique de l'économie du pays justifie l'adoption de mesures d'assistance sociale pour les chômeurs. C'est pour cette raison-là que je souscris au programme de création d'emplois. Nous ne devons pas pour autant négliger de mettre au point une stratégie industrielle qui favorisera la permanence de l'emploi de notre main-d'œuvre.

Je voudrais revoir en détail toute cette question de création d'emplois, mais il s'impose d'abord de revoir la situation actuelle de l'emploi. Je voudrais procéder à cet examen pour la région de l'Atlantique.

A propos de cette région, je me dois d'informer les députés qu'en matière de chômage, elle vient en tête de liste. Voici certaines statistiques: le taux de chômage à Terre-Neuve est de 15.2 p. 100, de 11.3 p. 100 au Nouveau-Brunswick, de 10.2 p. 100 en Nouvelle-Écosse et de 9.9 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard. La moyenne canadienne est bien inférieure à ces chiffres. Autrement dit, des chômeurs, au mois d'octobre, il y en avait 37,000 en Nouvelle-Écosse, 33,000 à Terre-Neuve, 5,000 à l'Île-du-Prince-Édouard et 34,000 au Nouveau-Brunswick. Nous ne pouvons tout simplement pas accepter que les provinces de l'Atlantique comptent autant de chômeurs, compte tenu des difficultés sociales et autres que les chômeurs éprouvent. Mais, comme l'ont dit d'autres députés, la situation est encore pire que cela en réalité.

• (2050)

La méthode qui sert à calculer le taux de chômage au Canada ne tient pas compte des milliers de Canadiens de toutes les régions, et notamment des provinces de l'Atlantique, qui ont cessé de se chercher du travail, qui ont renoncé à trouver un emploi et qui restent chez eux ou qui vivent tant bien que mal, sans s'en remettre aux services du gouvernement pour trouver un emploi. Ces gens-là ne figurent pas dans les statistiques officielles.